

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2021

Compte rendu

- 19 actionnaires détenant 9 018 016 actions (soit 96,18% des actions ayant le droit de vote) et représentant 9 018 016 droits de vote sur les 9.376.074 existants, ont donné pouvoir au Président ou ont voté par correspondance à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire qui s'est tenue à huis clos, au siège social, 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris (75008).
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Assemblée générale ordinaire

Ainsi, l'Assemblée générale a approuvé les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2020 (*1^{ère} et 2^{ème} résolution*) ainsi que l'affectation du résultat (*3^{ème} résolution*).

L'Assemblée Générale a pris acte de l'absence de nouvelles conventions au cours de l'exercice 2020 (*4^{ème} résolution*).

L'Assemblée Générale a en outre renouvelé, pour une durée d'un an, les mandats d'administrateur de Monsieur Michel SAVART et de Madame Marie WIEDMER-BROUDER ainsi que des sociétés Euris, Finatis et Matignon Diderot, représentées respectivement par Madame Odile MURACCIOLE, Monsieur Didier LEVEQUE et Madame Virginie GRIN (*5^{ème} à 10^{ème} résolutions*).

L'Assemblée Générale a décidé de nommer, pour une durée de 6 exercices, le Cabinet Deloitte & Associés en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire de la Société, en remplacement du Cabinet Cailliau Dedouit & Associés et de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Didier Cardon (*11^{ème} résolution*).

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a approuvé les informations mentionnées à l'article L.22-10-9-I du Code de commerce et les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2020 aux mandataires sociaux non exécutifs (*12^{ème} résolution*) et au Président-Directeur Général (*13^{ème} résolution*). Elle a également approuvé la politique de rémunération pour 2021 du Président-Directeur général en raison de son mandat (*14^{ème} résolution*) et celle des mandataires sociaux non exécutifs au titre de leur mandat 2021/2022 (*15^{ème} résolution*).

L'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration d'acquérir des actions de la société (*16^{ème} résolution*).

Assemblée générale extraordinaire

Puis, l'Assemblée Générale a renouvelé, pour une durée de 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration. Ainsi, l'Assemblée a :

- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription (*18^{ème} résolution*) ;

- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription (*19^{ème} résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé visé à l'article L. 411-2-II du Code monétaire et financier (*20^{ème} résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital social par an, lors de toutes émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer par dérogation un prix d'émission égal au prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10% (*21^{ème} résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription, d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires, dans la limite de 15% de l'émission (*22^{ème} résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (*23^{ème} résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en cas d'offre publique mise en œuvre par Foncière Euris sur les titres d'une autre société cotée, avec suppression du droit préférentiel de souscription (*24^{ème} résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration à émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (*25^{ème} résolution*) ;
- limité le montant nominal global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées à 50 millions d'euros, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sans droit préférentiel de souscription ne pouvant dépasser 15 millions d'euros, et celui des émissions de titres de créance qui pourraient être réalisées sur la base de ces délégations à 200 millions d'euros mais dans la limite de 60 millions d'euros en cas de suppression du droit préférentiel de souscription (*26^{ème} résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées, à l'occasion de la mise en œuvre de toute émission en numéraire de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que le nombre total d'actions susceptibles d'être émises ne pourra dépasser 1 % du capital social au jour de l'Assemblée générale (*27^{ème} résolution*) ;

L'Assemblée générale a également autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre, dans la limite de 10% du capital existant à la date de l'annulation et ce, par période de 24 mois (*28^{ème} résolution*).

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi (*29^{ème} résolution*).

Résultat des votes

FONCIERE EURIS

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21/05/2021

Nombre de titres formant le capital social : 9 913 283

Nombre de titres ayant le droit de vote : 9 376 074

Nombre de voix ayant le droit de vote : 9 376 074

	Pouvoirs au Président	Vote par correspondance	TOTAL
Nombre d'actionnaires	10	9	19
Nombre de titres	9 002 184	15 832	9 018 016
Nombre de voix	9 002 184	15 832	9 018 016

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	TOTAL DES VOIX EXPRIMEES	POUR		CONTRE		ABSTENTION	RESULTAT
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	
1/ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	9 018 016	9 018 016	100%	-	-	-	Adoptée
2/ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020	9 018 016	9 018 016	100%	-	-	-	Adoptée
3/ Affectation du résultat de l'exercice	9 018 016	9 018 016	100%	-	-	-	Adoptée
4/ Absence de nouvelle convention relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce	9 018 016	9 018 016	100%	-	-	-	Adoptée
5/ Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Michel SAVART	9 017 361	9 017 241	99,999%	120	0,001%	655	Adoptée
6/ Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Marie WIEDMER-BROUDER	9 017 361	9 002 186	99,832%	15 175	0,168%	655	Adoptée
7/ Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société EURIS (représentée par Odile Muracciole)	9 017 361	9 002 186	99,832%	15 175	0,168%	655	Adoptée
8/ Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société FINATIS (représentée par Didier Lévêque)	9 017 361	9 002 186	99,832%	15 175	0,168%	655	Adoptée
9/ Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société MATIGNON DIDEROT (représentée par Virginie Grin)	9 017 361	9 002 186	99,832%	15 175	0,168%	655	Adoptée
10/ Renouvellement du mandat d'Administrateur de la société SARIS (représentée par Jean-Luc Zablou)	9 017 361	9 002 186	99,832%	15 175	0,168%	655	Adoptée
11/ Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire	9 018 016	9 018 016	100%	-	-	-	Adoptée
12/ Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux de l'exercice 2020	9 018 016	9 017 896	99,999%	120	0,001%	-	Adoptée
13/ Approbation des éléments de la rémunération versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice au Président-Directeur général, en raison de son mandat	9 018 016	9 002 841	99,832%	15 175	0,168%	-	Adoptée

Résultat des votes

FONCIERE EURIS

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21/05/2021

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	TOTAL DES VOIX EXPRIMEES	POUR		CONTRE		ABSTENTION	RESULTAT
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	
14/ Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général au titre de l'exercice 2021	9 018 016	9 002 841	99,832%	15 175	0,168%	-	Adoptée
15/ Approbation de la politique de rémunération au titre du mandat 2021/2022 des mandataires sociaux non exécutifs (administrateurs et membres des comités spécialisés)	9 018 016	9 017 896	99,999%	120	0,001%	-	Adoptée
16/ Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions	9 018 016	9 002 841	99,832%	15 175	0,168%	-	Adoptée
17/ Pouvoirs pour l'accomplissement des publicités et des formalités légales	9 018 016	9 017 896	100%	120	0,001%	-	Adoptée

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	TOTAL DES VOIX EXPRIMEES	POUR		CONTRE		ABSTENTION	RESULTAT
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	
18/ Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	9 018 016	9 017 896	99,999%	120	0,001%	-	Adoptée
19/ Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre public	9 017 361	9 017 241	99,999%	120	0,001%	655	Adoptée
20/ Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	9 017 361	9 017 241	99,999%	120	0,001%	655	Adoptée
21/ Autorisation conférée au conseil d'administration, en cas d'émissions, sans droit préférentiel de souscription, par offres au public ou par placements privés, pour fixer le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'assemblée	9 017 361	9 017 241	99,999%	120	0,001%	655	Adoptée
22/ Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant initial des émissions réalisées, avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cas de demandes de souscription excédentaires	9 017 361	9 017 241	99,999%	120	0,001%	655	Adoptée
23/ Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	9 017 926	9 017 806	99,999%	120	0,001%	90	Adoptée

Résultat des votes

FONCIERE EURIS

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 21/05/2021

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	TOTAL DES VOIX EXPRIMEES	POUR		CONTRE		ABSTENTION	RESULTAT
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	
24/ Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par la société Foncière Euris sur les titres d'une autre société	9 017 651	9 017 531	99,999%	120	0,001%	365	Adoptée
25/ Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	9 018 016	9 017 896	99,999%	120	0,001%	-	Adoptée
26/ Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration	9 018 016	9 017 896	99,999%	120	0,001%	-	Adoptée
27/ Autorisation d'augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription	9 018 016	9 017 896	99,999%	120	0,001%	-	Adoptée
28/ Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre	9 018 016	9 017 896	99,999%	120	0,001%	-	Adoptée
29/ Pouvoirs pour l'accomplissement des publicités et des formalités légales	9 018 016	9 018 016	100%	-	-	-	Adoptée